



# COTISATIONS ANNÉE 2023

STATUT DE MEMBRE	TARIFS
<b>OFFICIERS GÉNÉRAUX ET OFFICIERS</b>	
Officier général en deuxième section	165 €
Officier (réserve, honoraire, retraite, ancien du service militaire) et civil cat. A en retraite du MINARM	110 €
<b>AUTRES MEMBRES</b>	
Titulaire Légion d'honneur	
Titulaire ordre national du Mérite	
Auditeur ou ancien auditeur IHEDN	220 €
Auditeur École de guerre	
Membre autorisé par le CA	
<b>IHEDN Jeunes</b>	110 €
<b>VEUVES ET VEUFS</b>	
Veuve ou veuf d'officier général en 2ème section	83 €
Veuve ou veuf d'officier (réserve, honoraire, retraite et civils catégorie A du MINARM)	55 €
Veuve ou veuf autre membre	110 €
<b>CONJOINTS ET ENFANTS D'ACTIFS (de 18 à 25 ans)</b>	10 €
<b>CONJOINTS ET ENFANTS DE MEMBRES (de 18 à 25 ans)</b>	10 % *

La première année d'adhésion, la cotisation est calculée au prorata de l'année à partir du 1er mars. Pour connaître le montant exact ou pour toute autre question, merci de contacter le secrétariat des membres (Tél. 01 44 90 27 75).

\* Appliqués sur le montant de la cotisation du membre (montant minimum de 10 €).

